

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 18 septembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°13

ARRÊTÉ

portant modification des compagnies de gendarmerie départementale de Carcassonne et Castelnaudary (Aude).

Du 4 août 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant modification des compagnies de gendarmerie départementale de Carcassonne et Castelnaudary (Aude).

Du 4 août 2009

NOR D E F G 0 9 5 2 0 4 4 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°35 du 18 septembre 2009, texte 13.

Art. 1er. Les compagnies de gendarmerie départementale de Carcassonne et Castelnaudary (Aude) sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2010 dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale de Carcassonne et Castelnaudary (Aude) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1^o et 4^o et R.15-27 du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

COMPAGNIE.	SITUATION ACTUELLE.	SITUATION NOUVELLE.
Carcassonne	PSIG Carcassonne	PSIG Carcassonne
	BR Carcassonne	BR Carcassonne
	BT Carcassonne	BT Carcassonne
	BT Capendu	BT Capendu
	BT Conques-sur-Orbiel	BT Conques-sur-Orbiel
	BT Cuxac-Cabardès	BT Cuxac-Cabardès
	BT Lagrasse	BT Lagrasse
	BT Mas-Cabardès	BT Mas-Cabardès
	BT Mouthoumet	BT Mouthoumet
	BT Peyriac-Minervois	BT Peyriac-Minervois
	BT Trèbes	BT Saissac
		BT Trèbes
Castelnaudary	PSIG Castelnaudary	PSIG Castelnaudary
	BR Castelnaudary	BR Castelnaudary
	BT Alzonne	BT Alzonne
	BT Belpech	BT Belpech
	BT Bram	BT Bram
	BT Castelnaudary	BT Castelnaudary
	BT Montréal	BT Montréal
	BT Saissac	BT Salles-sur-l'Hers
	BT Salles-sur-l'Hers	